

Résister contre l'Aide sociale à l'enfance : un combat naturel pour Réinfo Liberté

Depuis sa création, Reinfo Liberté se bat pour préserver les droits de personnes, notamment sur un point fondamental des démocraties occidentales : la souveraineté des individus sur leur propre corps. Il s'agit dans cet esprit de lutter contre les dérives biopolitiques autoritaires des États, administrant de manière totalitaire les corps et les esprits, ceux d'hommes hélas réduits à n'être plus que des éléments anonymes et interchangeableables d'une population gérée de manière uniforme, normative et dangereusement matérialiste, pour servir une téléologie purement biologique. Ivres d'un hubris scientifique délirant, de nature essentiellement paranoïaque (que seuls les pires systèmes de l'histoire - nazie et stalinienne - avaient mis en place avant eux), alimentés par une industrie pharmaceutique corrompue qui ne doit rien - dans son alliance avec les pouvoirs - aux bases structurelles du fascisme, les régimes politiques occidentaux ne voient plus des citoyens protégés des abus du pouvoir par une justice qui ne serait que la bouche de la loi, mais des hommes contraints par des décisions unilatérales d'une administration toute-puissante ne recherchant qu'une optimisation globale des rapports coûts / bénéfices de individu. Après le Rivotril, permettant de se débarrasser des plus anciens et des plus fragiles durant la crise Covid, voilà que se profile « l'Aide à mourir », véritable industrie de l'euthanasie, dont le cas Noelia en Espagne nous a déjà montré de quoi il s'agissait : de massacrer purement et simplement tous ceux que l'on finit par convaincre d'en finir une bonne fois pour toute. Quitte à contraindre et à manipuler leur consentement, voire à outrepasser les volontés, pour forcer le passage dans la mort. Il n'est pas exagéré de dire que le programme T4 est bien de retour, et c'est bien dans cet esprit que j'écrivais, en 2024, Le Totalitarisme en marche.

S'approprié le corps des individus donc, les contraindre physiquement et mentalement à être ce que l'on veut qu'ils soient, brutalement, d'une manière cynique et abominable, y compris et jusque dans l'extermination si besoin. Et dans cette expropriation typiquement pléonectique (pour reprendre le vocabulaire philosophique de Mehdi Belhaj-Kacem) une question se pose : qui pour décider pour l'enfant ? Et la réponse de la « République », celle de 1793, hélas encore mise en avant par la sinistre Laurence Rossignol, de tomber aussi tranchante que la guillotine : « Il est temps de rétablir ce grand principe qu'on semble méconnaître : que les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents ». Danton, Robespierre, la Convention portaient partout ce slogan et entendaient ainsi instaurer un nouveau régime de terreur : l'État tout puissant ne voyait dans les femmes que des ventres géniteurs, et dans les familles les élevant que des individus corrupteurs, de sorte que seule une séparation définitive (parentectomie) pouvait empêcher les parents d'élever leurs enfants dans le vice anti-républicain. L'école républicaine, l'éducation nationale que créera idéologiquement la Nation n'ont jamais eu pour but de libérer de l'ignorance (et on en mesure aujourd'hui toute la portée, entre chute vertigineuse des résultats scolaires et imposition délirante de l'EVARS), mais de dresser à l'obéissance et de redresser par tous les moyens. Le projet de Lepeletier de Saint-Fargeau, dévoilée à l'Assemblée le 13 juillet 1793, préfigurait ainsi ce qu'est devenu aujourd'hui l'Aide Sociale à l'enfance : un dispositif biopolitique totalitaire, arrachant de manière brutale les enfants à leur famille, non pas parce ces dernières seraient « maltraitantes » (et même si les agressions barbares de parents existent réellement, elles restent heureusement très minoritaires), mais simplement parce que celles-ci ne rentrent pas dans la norme nationale. La loi fondant l'ASE, celle du 24 juillet 1889, intitulée « loi sur les enfants moralement abandonnés ou maltraités » permettait ainsi de placer les enfants hors de leur famille sous prétexte de

« l'inconduite notoire et scandaleuse » de leurs parents. Autrement dit, l'ASE exerçait (et exerce toujours) un jugement moral sur la manière avec laquelle vous élever vos enfants, en permettant de vous en séparer brutalement si vous ne plaisez pas aux travailleurs sociaux ou aux juges qui les légitime. De fait, aujourd'hui encore, les victimes de l'ASE restent – et depuis toujours en fait – les mères célibataires (et principalement celles quittant leurs maris, victimes de violences conjugales, que l'on soupçonne toujours d'être de mauvaise vie) et – héritage de Vichy oblige – les parents d'enfants « déficients » (autistes, TDAH, on en passe).

Aujourd'hui, environ 220 000 enfants sont placés hors de leur famille légitime, dont on estime entre 80% et 90% le taux de ceux enlevés abusivement. Pour un business de 11 Mds d'euros annuels, en moyenne 40 000 euros par an et par enfant placé, pour engraisser une économie sociale, qui ne voit dans les enfants qu'une « matière infantile », qu'il est urgent de rentabiliser au maximum, jusqu'à prostituer au besoin celles (et ceux) que l'on drogue au passage par de gigantesques moyens psychiatriques, avec la complicité justement de la médecine aux ordres de big pharma, au point que les enfants en bavent (au sens littéral du terme) d'ingestion répétée et constant aux psychotropes (anxiolytiques, antidépresseurs, antipsychotiques, on en passe), le tout dans le plus grand mépris de l'autorité parentale.

Ainsi, si l'on décide que les individus sont bien souverains sur leur corps, il faut aussi accepter que les familles soient également souveraines sur leurs enfants, prolongements naturels d'eux-mêmes. Non pas que cela les autoriserait à faire n'importe quoi (puisque'il faut effectivement proscrire de manière très ferme les viols, incestes et autres cruautés physiques et mentales), mais simplement qu'il est abominable et criminel de rafler les enfants au seul prétexte d'une « inconduite notoire et scandaleuse », expression ayant certes disparu des textes légaux, mais seulement au profit d'une « santé, moralité » qui seraient « en danger » ou des « conditions d'une éducation » qui seraient « gravement compromises », nouveaux termes aussi vagues que flous, qui ne disent au fond pas autre chose que ce que le XIXe siècle inventait de chasse aux pauvres, nécessairement immoraux, tels que les faits – hélas - le démontrent. Raison pour laquelle l'historien du droit March Boninchi, dans son ouvrage *Vichy et l'ordre moral* écrivait : « *Les idées dominantes sur la famille, les mœurs ou la morale ne sauraient se transformer en l'espace de quelques années, même sous l'effet d'un changement de gouvernement ou de régime politique. [...] La famille et les 'bonnes mœurs' n'étaient pas perçues de manière très différente par la France de Pétain et celle de Daladier, ou par celle de Michel Debré et de Georges Pompidou. [...] Les références à la 'morale publique' et aux 'valeurs traditionnelles' ont été remplacées par des appels à la 'dignité humaine' ou à la 'protection de l'enfance' qui se révèlent plutôt porteuses dans l'esprit du public mais servent parfois à justifier des mesures proches de celles défendues par les partisans traditionnels de 'l'ordre moral'* ». Cet ordre moral que Vichy avait porté au sommet de son action, que la Troisième République avait institutionnalisé avant lui, et dont la Terreur avait fourni l'idéologie, suivant en cela la dangereuse utopie platonicienne de Callipolis.

Dans cette Newsletter de Réinfo Liberté, nous relayons ainsi à nos sympathisants une autre Newsletter : celle de l'association Unis Pour Nos Enfants (UPNE), qui se structure pour mener un combat sans relâche contre les abus de l'État en matière de placement d'enfants, qu'ils s'agissent des raisons de ces placements ou des conditions dans lesquelles ils interviennent. Au passage, l'association Réinfo Liberté se joint à l'association Au Cœur de l'Humain ainsi qu'à l'association UPNE justement pour organiser deux grandes journées à Saintes (17), les vendredi et samedi 23 et 24 octobre 2026, sur le thème de l'enfance et des agissements de l'Aide sociale à l'enfance. Save the date !